

Règlement des épreuves du triathlon du Tricastin

Les 26 et 27 septembre 2020

Art 1. Réglementation

Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2020 de la FFTRI.

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation du règlement de la FFTRI.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés COMPÉTITION FFTRI et aux autres concurrents munis pour ces derniers d'un certificat médical "**de non contre-indication à la pratique du sport ou triathlon en compétition**" datant de **moins d'un an à la date de l'inscription** et d'une autorisation parentale pour les mineurs (en annexe du présent règlement).

Les concurrents ne possédant pas de licence COMPÉTITION FFTRI seront tenus de prendre un pass compétition (licence journée).

Tarifs pass compétition (valable pour une seule épreuve) :

Voir tarifs sur le site d'inscription en ligne : <http://chronospheres.fr>

La présentation de la licence est obligatoire lors du retrait des dossards pour les licenciés FFTRI.

Lors du retrait des dossards, les participants devront présenter une pièce d'identité.

Les licenciés d'une fédération de triathlon étrangère affiliée à l'ITU devront obligatoirement remplir un pass compétition, gratuit pour 9 pays (Allemagne, Angleterre, Belgique, Luxembourg, Pays-bas, Suisse, Italie, Espagne, Portugal).

ATTENTION : La ceinture porte dossard 3 points est obligatoire pour cette épreuve, un seul dossard sera fourni pour la totalité de l'épreuve.

Les épingles de sûreté pour fixer les dossards ne sont pas fournies.

Il est déconseillé de porter le dossard pendant la partie natation.

Les puces électroniques de chronométrage doivent être restituées à l'arrivée. Toute puce non rendue sera facturée au concurrent.

Art 2. Natation

Sur les épreuves jeunes 6-13 ans, la partie natation sera remplacée par de la course à pied si la température de l'eau est inférieure à 16°C.

Le bonnet de bain numéroté est fourni par l'organisation. Il doit être restitué à la sortie de l'eau.

Art 3. Cyclisme

L'aire de transition est accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation et aux arbitres.

Le port du casque homologué en coque dure, jugulaire attachée est obligatoire sur tout le parcours vélo y compris dans l'aire de transition.

Le déplacement à vélo dans l'aire de transition se fait obligatoirement à pied, vélo à la main.

Le circuit vélo n'est pas fermé à la circulation routière en conséquence, **le respect scrupuleux du code de la route est exigé.**

Tout contrevenant pourra faire l'objet d'un carton rouge et sera disqualifié.

Le dossard non plié doit être placé en bas du dos.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Sur l'épreuve jeunes 6-13 les parcours de vélo se feront obligatoirement en VTT (vélos de route ou cyclo-cross interdit), le parcours vélo emprunte les voies de la base loisir qui sont fermées à la circulation.

Art 4. Course à Pied

Le dossard non plié doit être placé sur le devant.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Art 5. Zones de propreté

Il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Les déchets doivent obligatoirement être déposés dans les zones de propreté disposées sur le parcours. Tout contrevenant pourra être sanctionné par les arbitres.

Art 6. Respect de l'environnement

La réglementation générale FFTRI précise que le non-respect de la charte environnementale (jeter des déchets au sol, abandonner du matériel, des vêtements, des accessoires) est passible de sanctions (carton rouge, disqualification).

A vélo et en course à pied il est interdit de jeter des emballages. Ils doivent être conservés ou déposés dans les zones de propreté.

Art 7. Droit d'image

En vous inscrivant au triathlon du Tricastin, vous autorisez l'utilisation gratuite et inconditionnelle de votre nom et image pour toutes publications sous quelque forme que ce soit (médiat, vidéos, presse, internet ou publicité) ayant un rapport avec le triathlon du Tricastin.

Art 8. Perte, vol de matériel

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de matériel.

Art 9. Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et horaires si nécessaire.

Art 10. Triathlons jeunes

3 courses jeunes sont proposées :

- 6/7 ans - Mini-Poussins (60m/1km/500m)
- 8/9 et 10/11 ans - Poussins et Pupilles (100m/2km/1km)
- 12/13 ans - Benjamins (200m/3.8km/1.5km)

Art 11. A l'attention des concurrents Benjamins

Vous avez le choix entre deux courses :

Participer à l'aquathlon XS .

Attention : cette course nécessite un bon niveau de pratique !

Rappel des distances : 500m / 2,5km.

Participer à la course jeunes (10 -13 ans)

Course plus accessible, à l'intérieur de la base de loisir.

Vélo de course interdit pour cette course (VTT obligatoire).

Rappel des distances : 200m / 3,8km / 1,5km.

Art 12. Aquathlon XS en relais

- Cette course se déroulera sous la forme d'un relais : un nageur (500m) et un coureur (2,5km).
- Il donnera lieu à deux classements (équipes masculines ou mixte et équipes 100% féminines)
- Le témoin de relais sera la puce de chronométrage

Art 13. Logistique triatlons S et M

Pour les courses distances S et M :

L'équipement course à pied doit être laissé dans l'aire de transition à St Paul (parc N°2). Les équipements (juste le nécessaire pour la course) laissés dans l'aire de transition à la base de loisirs de Pignedoré (parc N°1) seront rapatriés à St Paul par l'organisation ; la combinaison et tout l'équipement du concurrent devront être placés au moment de la transition dans le sac transition fourni par l'organisateur.

Nous attirons l'attention des concurrents sur ce point, il est de leur responsabilité de mettre leur matériel de natation dans le sac transition.

Art 14. Heures limites de passage parcours M

Des horaires limites de passage sont fixés sur le parcours M, au-delà les concurrents seront arrêtés par l'organisation :

- 14h50 à la fin du parcours vélo (soit 2h30 de course),
- 15h35 à la fin du 1^{er} tour de course à pied (soit 3h15 de course).

Art 15. Nombre limite d'inscrits

Le nombre d'inscrit est limité pour les courses du samedi et du dimanche :

- 100 pour les 6/7 ans,
- 100 pour les 8/11 ans,
- 100 pour les 12/13 ans,
- 150 sur l'aquathlon XS,
- 200 sur le triathlon S,
- 300 sur le triathlon M.

Cas d'annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Dans l'hypothèse où un athlète inscrit se trouve dans l'incapacité de participer à l'épreuve il n'y aura pas de remboursement, cependant s'il fournit un justificatif valable (ex : certificat médical) l'organisateur offrira une inscription gratuite pour l'édition 2021.

Assurance annulation

Une assurance annulation facultative est proposée au tarif unique de 5€ pour les formats S et M.

Cette assurance permet, au choix du (de la) concurrent(e) :

- Soit un report de l'inscription à la prochaine édition, sur le même format de course,
- Soit un remboursement de l'inscription.

Cette assurance est valable uniquement :

- En cas de désistement pour raison personnelle, la demande devant parvenir à l'organisation au minimum 10 jours avant l'épreuve.
- En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de crise sanitaire, si l'arrêt (ministériel, préfectoral...) est pris au minimum 5 jours avant l'épreuve.

Autorisation parentale pour les mineurs
(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) Mr Mme.....

autorise mon enfant né(e) le.....

à participer au Triathlon du Tricastin le 26 et/ou 27 septembre 2020.

Le2020 à.....

Signature :